
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 mars 20216

Nombre des conseillers

élus : 15

en fonction : 15

présents : 14

procuration : 1

Sous la Présidence du Maire,
M. KLOEPFER Jean-Claude,

Membres présents :

KLEIN Jean-Paul, LENNER Claudine, HENNY Joël, Adjoints au Maire,
HARTER Françoise, HUGLIN Michel, ALBRECHT Patricia, EGELE Virginie, RIVET Pascal,
NEU-SCHERER Suzel, LENNER Lucille, HUG Régine, PETER Catherine, SELIG Sébastien.

Membre absent : JUNG Marc.

La séance est ouverte à 20 heures 05 sous la présidence de Monsieur le Maire sur la convocation qui leur a été adressée le 4 mars 2016 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2015**
2. **Installation d'un nouveau conseiller municipal**
3. **Association foncière : renouvellement du bureau**
4. **Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin : révision des statuts**
5. **Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin : adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé**
6. **Urbanisme**
7. **Immeuble St Martin : vente d'un appartement**
8. **Périscolaire : marché de maîtrise d'œuvre**
9. **Finances : honoraires d'avocat**
10. **Finances : redevance pour occupation provisoire du domaine public par GRDF**
11. **Finances : prise en charge du verre de l'amitié du parcours sportif des JSP**
12. **Finances : subvention à la chorale de Kunheim**
13. **Aide sociale**
14. **Proposition de nomination au titre de citoyen d'honneur**
15. **Divers**

Procurations :

JUNG Marc donne procuration à HUGLIN Michel.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Claudine LENNER en qualité de secrétaire de séance.

Préambule :

- Information préalable : la présente séance a été précédée d'une réunion de travail.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur Guy DE MOOR, conseiller municipal depuis 2014, décédé le 30 janvier dernier.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10/12/2015 **Délibération n° 2016-001**

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015 est approuvé à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (SELIG Sébastien) et signé par les membres présents du Conseil Municipal.

2. Installation d'un nouveau conseiller municipal **Délibération n° 2016-002**

Suite au décès de Monsieur Guy DE MOOR, le 30 janvier 2016, le conseil municipal doit être complété pour le ramener à son effectif légal de 15 conseillers. Monsieur le Maire exprime sa gratitude envers Monsieur DE MOOR pour les services rendus et son esprit constructif au sein du Conseil Municipal. Il remercie également les membres du conseil municipal pour leur soutien et leur aide à la décision.

Il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées en mars 2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral Monsieur Sébastien SELIG est amené à remplacer Monsieur Guy DE MOOR au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à son installation dans ses fonctions de conseiller municipal. Le tableau est mis à jour comme suit et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

ORDRE DU TABLEAU

	Fonction	Titre	Nom	Nom JF	Prénom	Age 23/03/2014	Date de mise en place
1	Maire	Monsieur	KLOEPFER		Jean-Claude	59	élections 23/03/2014
2	1er Adjoint	Monsieur	KLEIN		Jean-Paul	53	élections 23/03/2014
3	2ème Adjoint	Madame	LENNER	SCHWEIN	Claudine	64	élections 23/03/2014
4	3ème Adjoint	Monsieur	HENNY		Joël	33	élections 23/03/2014
5	Conseiller Municipal	Madame	HARTER	WATIN	Françoise	56	élections 23/03/2014
6	Conseiller Municipal	Monsieur	HUGLIN		Michel	53	élections 23/03/2014
7	Conseiller Municipal	Madame	ALBRECHT	SCHERER	Patricia	46	élections 23/03/2014
8	Conseiller Municipal	Monsieur	JUNG		Marc	45	élections 23/03/2014
9	Conseiller Municipal	Madame	EGELE		Virginie	34	élections 23/03/2014
10	Conseiller Municipal	Monsieur	RIVET		Pascal	33	élections 23/03/2014
11	Conseiller Municipal	Madame	NEU-SCHERER	NEU	Suzel	29	élections 23/03/2014
12	Conseiller Municipal	Madame	LENNER		Lucille	29	élections 23/03/2014
13	Conseiller Municipal	Madame	HUG	RAYOT	Régine	55	élections 23/03/2014
14	Conseiller Municipal	Madame	PETER	THIRION	Catherine	45	élections 23/03/2014
15	Conseiller Municipal	Monsieur	SELIG		Sébastien	34	conseil municipal 10/03/2016

3. Association foncière : renouvellement du bureau

Délibération n° 2016-003

Le mandat des membres du bureau de l'association foncière de Jebsheim désignés par arrêté préfectoral n° 2010-30115 du 28 octobre 2010 arrive à expiration au terme des six ans de sa validité prévue par les textes réglementaires.

A cet effet, le Conseil Municipal doit désigner cinq propriétaires choisis dans le périmètre de l'Association foncière dont 3 titulaires et 2 suppléants. Le Maire ou son délégué étant membre de droit.

Les cinq propriétaires exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture sont :

- RITZENTHALER Alfred
- HENNY Joël
- SELIG Sylvain
- ZIMMERLIN Pierre
- BALTZINGER Jean-Daniel

Monsieur Jean-Paul KLEIN étant concerné par cette décision, il quitte la salle avant le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **de désigner** les membres suivants pour une durée de 6 ans :

membres titulaires

RIEG Thierry
RITZENTHALER Pierre
BALTZINGER Christian

membres suppléants

KLEIN Jean-Paul
RITZENTHALER René

4. Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin : révision des statuts **Délibération n° 2016-004**

- Vu les articles L5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'émettre** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016,
- **demande** à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.

5. Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin : adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé **Délibération n° 2016-005**

- Vu les articles L5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'émettre** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.
- **de demander** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

6. Urbanisme

Déclaration préalable

DP 068 157 16 A 0003	HUGLIN Annie	Mise en place d'un bloc garage	44a Grand'rue
----------------------	--------------	--------------------------------	---------------

Permis de construire

PC 068 157 15A0010	M. MATTER Michaël	Construction d'une maison individuelle	Lotissement Diebspfad
PC 068 157 15A0012	DECAESTECKER Joris et Betty	Construction d'une maison d'habitation	Rue Ruschmatt

Certificats d'urbanisme

CU 068 157 16A1001	Me Preisemann	29A Grand'rue	
CU 068 157 16A1002	Me Benoît KNITTEL	5 rue des Sources	

Déclarations d'intention d'aliéner

	Me Geismar	Zwischenlachen lot 18	S 13 - P 196
	Me Preisemann	29a grand rue	S 12 - P 188

7. Immeuble St Martin : vente d'un appartement **Délibération n° 2016-006**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avancement du dossier relatif à la vente d'un appartement situé au sein de l'immeuble St Martin – 2 Place St Martin à Jepsheim, de 61.63 m2 habitables, lot n° 5 au 2^{ème} étage (anciennement salon de coiffure).

Un acquéreur s'est proposé au prix de 75 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'accepter** l'offre de prix pour un montant de 75 000 € au bénéfice de Monsieur MEYER Jean-Philippe.
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

**8. Périscolaire : marché de maîtrise d'œuvre
Délibération n° 2016-007**

Par délibération n° 2015-056, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un périscolaire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 14 octobre 2015 par voie de presse et par voie dématérialisée.

En application des critères retenus, la commission d'appel d'offres, réunie les 4 décembre 2015 et 8 mars 2016, a porté son choix sur la société ABC PLANS sis 5a Grand'Rue – 68320 WICKERSCHWIHR, pour un montant de 45 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (NEU-SCHERER Suzel),

- **d'entériner** le choix de la commission d'appel d'offres en attribuant le marché à la société ABC PLANS sis 5a Grand'Rue – 68320 WICKERSCHWIHR, pour un montant de 45 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché susvisé et toutes les pièces s'y rapportant.
- **d'inscrire** la dépense au budget communal.

9. Finances : horaires d'avocat

Ce point est indiqué à titre d'information. Il ne fait pas l'objet d'une délibération.

Par courrier du 26 novembre 2015, le Préfet demandait de remettre à l'ordre du jour le point relatif au paiement des honoraires d'avocat engendrés suite au recours formulé lors des élections municipales (délibération n° 2015-065 du 17 septembre 2015). Les frais ayant été répartis entre le Maire et les Adjoints par retenue sur les indemnités versées, le dossier est soldé. La Préfecture classe sans suite cette demande.

**10. Finances : redevance pour occupation provisoire du domaine public par GRDF
Délibération n° 2016-008**

Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par décret du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **de fixer** le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

**11. Finances : prise en charge du verre de l'amitié du parcours sportif des JSP
Délibération n° 2016-009**

Vu la demande formulée par Monsieur René RITZENTHALER, Président de l'association des JSP de Jebsheim relative à la prise en charge du verre de l'amitié servi à l'occasion du parcours sportif qui se déroulera le 2 avril prochain ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la prise en charge des frais liés à cette demande.
- **de prévoir** les crédits au budget principal de la commune à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».
- **de charger** le Maire de la suite à y réserver.

**12. Finances : subvention à la chorale de Kunheim
Délibération n° 2016-010**

Le groupe vocal « Joie de chanter » de Kunheim a participé à l'animation de la fête des aînés qui s'est déroulée à Jepsheim le 24 janvier dernier.

Dans ce contexte, il est proposé de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € au groupe vocal « Joie de chanter ».
- **d'inscrire** le montant à l'article 6748 « autres subventions exceptionnelles » du budget communal 2016.
- **de charger** Monsieur le Maire de la suite à donner.

13. Aide sociale

Décision reportée à l'unanimité

**14. Proposition de nomination au titre de citoyen d'honneur
Délibération n° 2016-011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **de nommer** au rang de Citoyens d'Honneur, Monsieur René THOMAS, ancien du 1^{er} RCP ayant combattu à Jepsheim durant la guerre 1939-1945.
- **de charger** le Maire de la suite à y réserver.

15. Divers

- Base nautique : la régie de la base nautique est supprimée à Jepsheim. Dorénavant les tickets d'entrée pourront être directement achetés à la plage ou auprès de Colmar Agglomération.
- Mme HUG Régine signale un luminaire en panne rue des Vosges.
- Mme EGELE Virginie :
 - o demande la mise en place d'une signalisation horizontale au niveau du bar. Monsieur le Maire répond que la signalétique est prévue au budget 2016.
 - o annonce que le bulletin annuel est en cours de finalisation.
- M. KLEIN Jean-Paul fait lecture d'une carte de remerciement de la part de Monsieur le Maire et son épouse à l'ensemble du conseil municipal pour les condoléances exprimées à l'occasion du décès de Mme KLOEPFER Jacqueline.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h05.

Jepsheim, le 15 mars 2016
Le Maire,
J.C. KLOEPFER

